

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 05/04/2024**

Nombres de Conseillers : 10	
Présents	: 9
Absents	: 1
Votants	: 10

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 05 avril à **20 h 00**, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la mairie lieu habituel, des séances. Sous la présidence de

Mme HOLLINGER Jacqueline, maire

Étaient présents : Mr FERRACHAT Sébastien, Mr CARBONNAUX Alexandre, Mme POLLET Dorianne, Mme DOS SANTOS Stéphanie, Mr DE WILDE Pierre, Mr LASSEGUE Yves, Mme LEGRAND Nicette, Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde

Date convoc.	29/03/2024
Date Affichage	29/03/2024

Étaient absents excusés :

Mr ROUDEAU-COOPER Laurent pouvoir à Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde

Était absent :

M

Mme LEGRAND Nicette a été élue secrétaire.

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2024

Le Conseil Municipal a voté en 2023 les taux suivants pour les contributions directes :

- Taxes foncières bâties : 35.83 %
- Taxes foncières non bâties : 44.78 %
- Taxes foncières sur les résidences secondaires : 15.70 %
- Contribution foncière des entreprises (CFE) : 20.80 %

Le Conseil Municipal propose de ne pas augmenter les taux des contributions directes, pour 2024 ::

- Taxes foncières bâties : 35.83 %
- Taxes foncières non bâties : 44.78 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires : 15.70 %
- contribution foncière des entreprises (CFE) : 20.80 %

Vu l'article 73 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,

Considérant l'équilibre du budget de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, **VOTE** les taux des taxes communales 2024.

Ont voté :

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture
le :

et publication du :

ou notification du :

Le Maire,
Jacqueline HOLLINGER